

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°48 - 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 100'000.— pour la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation

Responsable: Florence Rattaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Contexte / Enjeux

1.1 Historique

Nyon Région Télévison (NRTV) a un peu plus de huit années d'expérience. Elle a été mise en place par les téléréseaux en 2006¹. Ces derniers se sont appuyés sur la société de production ORCA à laquelle a été confié le mandat de production et de direction. La totalité des programmes appartient à cette dernière. NRTV s'est positionné dès son démarrage comme un complément télévisuel à l'offre de la RTS, de Léman bleu et de La Télé. L'OFCOM² n'a attribué qu'une autorisation de diffuser à NRTV et non pas une concession assortie d'un mandat et d'une quote-part de la redevance fédérale, ce qui lui permet de plus grandes libertés.

La chaîne ne couvre actuellement qu'imparfaitement le district du fait que ce dernier n'est pas couvert entièrement par les téléréseaux (31/47 communes). Une évaluation de MIS-Trend en 2013 a démontré que l'audience de NRTV est d'environ 42% des personnes câblées. Seulement 5% des personnes consomment la chaîne via le site internet. Du fait du canal de diffusion, les recettes publicitaires sont limitées, elles n'atteignent pas CHF 50'000.— par année. Depuis 2012, l'audience potentielle a été améliorée car le réseau câblé de la SEFA³ retransmet NRTV.

Sur un bassin de vie d'un potentiel de 100'000 habitants il a été évalué qu'environ 50'000 habitants connaissent NRTV.

Depuis 2010, les téléréseaux associés au sein de Communyon réfléchissent à l'avenir de cette télévision régionale, ils se sont rapprochés du Conseil régional. Les discussions ont mis en évidence la problématique de la couverture de l'ensemble du district, la nécessité de mettre en place une gouvernance adaptée sur la base d'objectifs clairs et d'un financement stable. Le calendrier s'est accéléré dès la mi 2014 avec la décision de TRN de se retirer définitivement du soutien à NRTV.

¹ Téléréseau de la région nyonnaise (TRN) et Société électrique intercommunale de la Côte (SEIC)

² Office fédéral de la communication (OFCOM)

³ Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA)



Communyon a confié un premier mandat d'analyse à un expert extérieur (*Thierry Bovay – La Prod TV Sàrl*) qui a conclu à la nécessité de conserver une télévision locale mais sur des bases renouvelées.

En partenariat avec Communyon, les Municipalités de Gland et Nyon ainsi que la région, un groupe de sauvetage a été constitué en décembre 2014. Un mandataire expérimenté a été mobilisé (*Christophe Rasch – Protv Ventures SA*) pour réfléchir avec le groupe aux bases d'un nouveau projet de télévision régionale tirant également parti de l'expérience conduite par NRTV durant ces 8 dernières années (*Cf annexe 1 projet NRTV 2.0 « la Chaîne TV qui connecte les habitants du district de Nyon et qui forge son identité » Christophe Rasch, 11p., janvier 2015*).

1.2 Enjeux

La plupart des acteurs consultés sont convaincus de l'intérêt de conserver une chaîne locale qui développe des informations régionales qui ne sont pas traitées par la Télé, Léman bleu ou par la RTS.

Notre région connaît une dynamique de développement sans égal. Elle doit gérer les effets induits de son développement et assurer la mise en place de conditions-cadres adaptées. Elle doit assurer pour un bassin de population de près de 100'000 habitants le développement d'une offre socioéconomique, sportive, culturelle et de loisirs conséquente pour satisfaire les besoins croissants des habitants. Elle doit notamment relever les défis du vieillissement de la population, de l'émigration de la classe d'âge des 20-40 ans, de la tertiairisation aigüe de son économie, de la mobilité durable et de la valorisation des ressources régionales (produits de l'agriculture et de la forêt).

La région de la Côte, positionnée entre les deux principales métropoles romandes, doit cultiver sa différence et ses spécificités. En complément d'autres actions, une télévision régionale est un instrument très utile pour valoriser la vie socioéconomique, culturelle, sportive et politique de la région ; sur ce dernier aspect l'option proposée d'émissions en direct (*Cf 2*) permet de mettre en lumière les enjeux et débats politiques liés aux nombreuses échéances décisionnelles ou électorales de notre région. En appoint des médias existants, la télévision régionale peut contribuer à développer des liens entre les différentes catégories d'habitants. Branchée et active sur les réseaux sociaux, elle peut faire remonter et partager utilement des informations.

2. Nouvelle télévision régionale

La nouvelle télévision régionale sera une chaîne mini-généraliste s'adressant de manière équitable à l'ensemble des habitants de la région ; elle se veut plus réactive, mobile et efficace dans son traitement éditorial des informations locales ou ayant un impact dans la région. À l'inverse de la situation actuelle, la nouvelle NRTV sera diffusée sans frais dans l'ensemble de la région de Nyon et dans toute la Suisse grâce aux diffuseurs de la région (les 3 téléréseaux) ou nationaux (Swisscom, Cablecom, Net+, Citycable). Cette nouvelle option est destinée à satisfaire aux modes de consommation télévisuels d'aujourd'hui et garantira un meilleur revenu du marché national de la publicité.

Deux émissions en direct, le Journal de 10 minutes et le Débat de 15 minutes seront produites par 3 journalistes expérimentés en production TV du lundi au vendredi à 18h depuis un studio/rédaction spécialement aménagé à Gland pour accueillir le maximum d'acteurs qui font notre



grande région de La Côte. Une équipe mobile dotée d'un transmetteur utilisant le réseau 3G de la téléphonie assurera un duplex depuis le lieu de l'événement du moment, dans ces rendez-vous.

Durant 46 semaines par année, ces deux émissions quotidiennes constitueront le mandat d'information de base de la nouvelle chaîne. Une charte éditoriale garantira un certain équilibre dans le contenu et dans l'apparition des différentes communes à l'antenne (qu'elles soient du haut ou du bord du lac, même si les plus importantes d'entre elles, comme Nyon et Gland seront forcément plus couvertes).

Aucune commune ne sera ignorée. Même chose pour les thématiques, qui seront traitées de manières équitables. Les thèmes seront traités en alternance, les sujets sociétaux et politiques, les sports et la culture et les faits de vie marquants des habitants et des institutions publiques et privées de la région. De par l'option du direct, la télévision régionale contribuera à mettre en place le débat régional dans notre district en vue des élections 2016. Les autres médias ne pourront pas remplacer cette précieuse contribution à l'information des citoyens dans notre région.

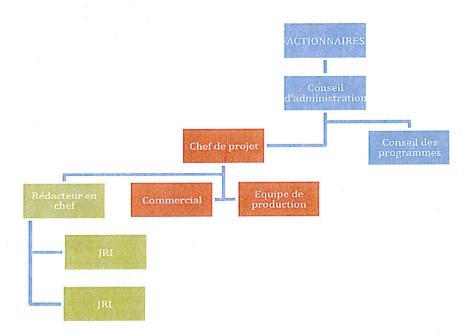
3. Gouvernance et financement

Une société anonyme sera constituée avec un capital de CHF 500'000.-- . La participation publique de la nouvelle S.A. devrait se situer entre 60 et 70% alors que celle des privés avoisinera les 30-40%, suivant les montants mis à disposition. Plusieurs partenaires privés sont pressentis pour participer au projet. La participation minimale au capital est de CHF 5'000.--.. Pour ce type de télévision, l'OFCOM n'a aucune exigence concernant la proportionnalité entre les participations publiques et privées.

Pour la participation publique il est proposé un effort paritaire entre la région et les Villes de Gland et de Nyon. Chacune contribuera à hauteur de CHF 100'000.- au capital

Organigramme de la nouvelle télévision régionale

Rouge = Sous mandat Vert = Sous contrat / CDI





Un conseil d'administration de 7 membres pilotera la mise en place et le développement de la chaîne, qui s'associera avec plusieurs organisations et rédactions implantées dans le district. Parmi ces 7 membres : 3 représentants publics venant de Nyon, Gland et du Conseil régional mais aussi 3 spécialistes du monde des médias et 1 administrateur expérimenté dans la gestion d'entreprises. La gestion exécutive sera conduite sous l'impulsion de compétences métiers. Le « contrôle » public s'exercera principalement au sein de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les éléments du programme seront discutés 4x par année par un « Conseil des programmes » constitué par une quinzaine de personnes, toutes issues de la société civile de la région.

Une équipe éditoriale de trois journalistes (dont le rédacteur en chef) sera engagée par la SA. Cette équipe s'appuiera sur un responsable opérationnel (chef de projet sur mandat) lui-même entouré d'un responsable commercial et d'une équipe de production (également sur mandat). Cette dernière sera Orca production qui a son intérêt à s'intégrer dans le nouveau dispositif et qui a démontré sa capacité technique à assurer ce genre de mission.

Avec l'option de privilégier le direct, qui a déjà fait ses preuves par ailleurs, le coût opérationnel annuel sera légèrement inférieur à celui de l'actuelle NRTV, de quelque 10%. Un investissement de 150'000.-sera nécessaire au démarrage pour achat de matériel de production et de diffusion (*Cf annexe 1 p.11*).

Budget d'exploitation prévisionnel de la nouvelle télévision régionale

L'annexe 2 présente dans le détail le budget prévisionnel d'exploitation

	31.12.15	31.12.16	31.12.17
PRODUITS	591'500	1'085'000	1'226'000
Chiffre d'affaires résultant ventes et prestation	91'500	185'000	226'000
Affaires-échanges	200'000	300'000	400'000
Contribution publique	300'000	600,000	600'000
CHARGES	589'440	1'074'063	1'210'250
Charges de programmes	301'500	504'000	616'000
Charges du personnel et déplacements	163'690	327'663	340'550
Frais de locaux	14'400	28'800	28'800
Frais d'administration	89'500	174'500	185'300
Frais de représentation	2'050	2'500	3,000
Amortissement (total sur 5 années)	18'300	36'600	36'600
Total investissements	183'000	183'000	183'000
Résultat net de l'exercice	2'060	10'937	15'750

Le mandat d'exploitation sera financé par le Conseil régional à hauteur d'environ CHF 550'000 à 600'000.— par année, donc en grande partie par les mêmes acteurs publics qui auront acheté précédemment une participation dans le capital de 500'000.- de la société anonyme qui sera créée pour abriter l'activité du nouveau diffuseur.



D'autres émissions pourront être imaginées en fonction des recettes de sponsoring. Les recettes prévisionnelles seront de l'ordre d'environ CHF 130'000.— (Cf annexe 2 budget d'exploitation prévisionnel).

Elles pourront être complétées par des prestations publicitaires commandées par certaines collectivités publiques pour des campagnes ciblées (manifestations clés, prévention,...). La Ville de Nyon envisage ce type de commande.

3.1 Mécanisme de soutien financier à l'exploitation de la nouvelle télévision régionale

La participation annuelle requise auprès des communes serait de CHF 5.- par habitant/an. Les villes de Gland et de Nyon participeraient à hauteur de CHF 8.— par habitant/an. (*Cf annexe 3 participation des communes au projet de nouvelle télévision régionale*). Les communes qui ne sont pas membres du Conseil régional ainsi que certaines communes de la SEFA et Céligny seront sollicitées pour une participation à ce projet de nouvelle télévision régionale.

Ainsi pour le budget de l'année N+1 la population des communes qui sera considérée est celle de l'année N-1. Lorsque le préavis aura été approuvé par le Conseil intercommunal, les communes seront invitées à confirmer leur participation financière. Un préavis-type sera fourni pour les communes qui souhaiteront formaliser leur engagement par une décision de leur organe délibérant. Chaque année, la SA de la nouvelle télévision régionale sollicitera l'appui financier de la région, les communes seront sollicitées pour verser leur contribution annuelle pour ce projet à la région. Compte-tenu du démarrage des programmes dès le mois de septembre 2015, les communes partenaires seront sollicitées pour cette année à hauteur d'un engagement de 6 /12.

Le mécanisme de soutien à l'exploitation des collectivités publiques nécessite qu'un seuil significatif de communes adhère au principe. Pour que l'engagement public soit considéré comme viable dans le soutien à la nouvelle télévision régionale, il est nécessaire d'obtenir un apport financier minimum des collectivités publiques à hauteur de CHF 500'000.— par année.

4. Calendrier

Lorsque le Conseil intercommunal aura validé le présent préavis et que les villes de Gland et de Nyon auront fait de même, la nouvelle chaîne pourra idéalement être lancée en septembre 2015, après la pause estivale.

Divers mandats seront confiés pour la production des émissions de direct, le démarchage commercial et la gestion du projet. Ces mandats seront octroyés durant la phase de transition, qui aura lieu jusqu'à l'été.

Février - mars 2015

- Document de présentation de la nouvelle télévision régionale pour les investisseurs & partenaires
- Démarchage actionnaires privés
- Présentation du projet à l'OFCOM
- Négociation mandats de diffusion avec Swisscom, Cablecom, Citycable
- Structuration projet technique et bases du mandat de production Orca
- Structuration projet d'offre commerciale (pub et sponsoring)
- Séances avec les commissions ad'hoc et finances du CR, Nyon, Gland
- Point presse comité de sauvetage



Avril 2015

- Décision Conseil intercommunal (1.4.15)
- Décisions Conseils communaux de Gland (30.4.15) et Nyon (27.4.15)

Mai - juin 2015

- Montage SA (constitution CA)
- Mandats chef de projet, équipe de production
- Identification et recrutement équipe éditoriale
- Rédaction : charte de la chaîne, règlement d'organisation,...
- Recherche d'un nouveau nom, consultation grand public

Juillet - août 2015

- Installation serveurs technique live à Gland
- Partenariat
- Création nouveau plateau
-

Septembre 2015

- Démarrage nouvelle télévision régionale

5. Conclusion

Ce projet de nouvelle télévision régionale part sur de nouvelles bases fondées sur une gouvernance solide (couverture de l'ensemble du district, émissions en direct 5 jours par semaine, conseil des programmes...). Le projet s'inscrit également dans certaine continuité car les principaux acteurs de NRTV accompagnent la transition vers cette nouvelle télévision (Communyon) ou sont partie prenante de ce nouveau projet (Orca).

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

vu le préavis du comité de direction N°48-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la Société anonyme de la

nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à

l'exploitation

ouï le rapport de la commission ad'hoc,

ouï le rapport de la commission gestion & finances,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,



décide

d'accorder le crédit de CHF 100'000.- en faveur de la participation au capital de la Société anonyme de la nouvelle télévision régionale qui sera activée sur le compte titre et participation

de valider le mécanisme de soutien financier à l'exploitation de la nouvelle télévision régionale développé dans le point 3.1 du présent préavis

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 février 2015, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger

Annexes:

Annexe 1 projet NRTV 2.0 « la Chaîne TV qui connecte les habitants du district de Nyon et qui forge son identité » Christophe Rasch, 11 pages janvier 2015

Annexe 2 budget d'exploitation prévisionnel 2015-2019.

Annexe 3 participations financière potentielles des communes de la région

.